



CHARTRE 2014

#### **Article 1 : L'Accueil et L'Encadrement**

L'accueil et l'encadrement sont assurés par un arbitre, technicien et/ou dirigeant qualifié du club.

#### **Article 2 : Le Matériel, les Supports Pédagogiques et le Lieu de Pratique**

Les lieux de pratique sont adaptés à la formation théorique et pratique des arbitres : salles de formation, séances en situation sur le terrain, matchs à arbitrer, ...

Le matériel utilisé est adapté à l'arbitrage : vidéo, sifflets, cartons, ...

Les supports pédagogiques utilisés sont adaptés et reconnus par la CCA/FFHB : Livret d'Arbitrage, DVD, CD ROM, Présentations format « powerpoint », ...

#### **Article 3 : Les Séances**

Les contenus des séances proposées par les animateurs font référence aux orientations et aux outils techniques et pédagogiques fédéraux notamment prévus pour les Jeunes Arbitres.

#### **Article 4 : Les Arbitrages**

Les arbitrages ont lieu dans le cadre de matchs amicaux ou de rencontres officielles. Lors de ces rencontres, la présence d'un « accompagnateur » licencié est obligatoire pour les Jeunes Arbitres.

#### **Article 5 : L'Adhésion**

Le licencié se verra remettre la reconnaissance de son adhésion à l'Ecole d'Arbitrage du Club (Carte de Membre de l'Ecole d'Arbitrage). Les parents et/ou entraîneurs sont associés à la vie de l'Ecole et du Club.

#### **Article 6 : L'Ecole d'Arbitrage dans la Vie du Club**

Le club se doit de créer l'esprit « Ecole d'Arbitrage » par l'organisation d'animations, manifestations ou regroupements pour la valorisation des arbitres et leur participation active à la vie du club.

#### **Article 7 : Contrôle et Suivi du Label**

La Ligue et le Comité certifient l'adhésion du club et le respect à la charte. Ils valident la demande de Label et assurent le contrôle par l'intermédiaire des responsables de l'arbitrage (CRA, CDA).